

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Maire Mmes Céline FONTAINE, Laura WEISS, Adjointes M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mmes Marie-Agnès DOUGOUD, Malika FABJAN, Laura FÄHNDRICH, Dany PETRIS
	MM. Samuel BATTIAZ, Pascal CLARET, Jean-Marie DUNAND, Raphaël DUNAND, Olivier FARNER, Blaise FONTAINE, Nicolas HAFNER, Walther RUCKSTUHL, Lionel THEVENOZ
Excusé-e-s	
Procès-verbal :	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

Le Président Nicolas Hafner souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021
- 2. Décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal, au SIACG, d'une subvention de 2,2 millions de francs pour l'acquisition et l'implémentation d'un système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) destiné aux 44 communes membres
- 3. Proposition de Maire relative à l'approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 5'000.- pour l'acquisition de vêtements pour la compagnie des pompiers
- 4. Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 7'000.-pour la réfection d'un collecteur au chemin de la Perrousaz
- 5. Présentation du budget 2022
- 6. Communications de l'exécutif
- 7. Propositions et questions individuelles
- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021

Mme Dougoud, page 6, 4^e § : « ...vélos de l'école ont été installés par les ateliers ABX ».

Mme Fabjan, page 6, 3° § : « ...D'autre part. elle souhaite que les places vélos en face de la Mairie, soient... ».

M. J-M.Dunand, en page 3, M. Dunand, et en page 1 dernière phrase : M. R. Dunand. Puis, 2^e page, 2^e § et 2^e ligne : « ..., avec ou sans condition. » Puis page 3, <u>17.05.21</u> : « ... servitudes, par un vote favorable de la paroisse. » Et sous <u>22.06.21</u> : « ... projet communal, ou à une autre affectation. ».

Avec ces modifications, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, moins 1 abstention.

2. Décision de l'Assemblée générale de l'ACG relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal, au SIACG, d'une subvention de 2,2 millions de francs pour l'acquisition et l'implémentation d'un système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) destiné aux 44 communes membres

Le Président propose de passer directement au vote, chacun ayant préalablement reçu l'information.

La décision de l'ACG relative à la subvention de 2,2 millions pour le SIRH est acceptée par 10 oui et 2 abstentions.

3. Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 5'000.- pour l'acquisition de vêtements pour la compagnie de pompiers

Le Président lit le DECIDE et passe au vote.

La délibération N°6 /2021 est acceptée à l'unanimité.

4. Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 7'000.- pour la réfection d'un collecteur au chemin de la Perrousaz

Le Président lit le DECIDE et passe au vote.

La délibération N° 7 /2021 est acceptée à l'unanimité.

- 5. Présentation du budget 2022
- M. Revillet distribue le projet de budget 2022.
- **M.** Claret, président de la commission finances informe que ce projet de budget a été présenté à la commission il y a 2 semaines de façon détaillée. Il relève qu'il est légèrement excédentaire et annonce que la commission le préavise favorablement.

- **M. Revillet** annonce un total de revenus de 2'837'506 et un total de charges de 2'828'934.- se soldant par un boni de CHF 8'572.-. Il passe ensuite aux comptes liés à la fiscalité (fonction 9100) et fait les remarques suivantes :
- Frais de perception des centimes additionnels, basé sur les chiffres fournis par le département : en hausse de 4'000.- à 56'000.-
- Comptes de recettes fiscales: tous en progression. L'impôt sur le revenu des PP (personnes physiques) s'affiche en augmentation de 116'292.- à 1'394'660.-. Soit près de +10%, ce qui n'est pas négligeable et de rappeler que tous les nouveaux habitants ne sont pas encore intégrés dans ce chiffre. Puis l'impôt sur la fortune des PP s'établit à 346'412.- en hausse de 14'496.-. L'impôt à la source des PP en hausse également de 15'576.-. Le fonds de péréquation des personnes morales (+2'342.-) nous est communiqué par l'AFC, puis en 9100.00.46000.00, la compensation verticale RFFA (+ 10'431.-) qui est une compensation aux communes à la suite du changement d'imposition des entreprises. La péréquation financière de 19'240.- est cette année une charge 9300.00.36227.00 alors que pour le budget 2021 une recette de 153'000.- était annoncée.

Immeubles: il explique qu'une coquille s'est glissée sous eau énergie combustible (9630.00.31200.00), cette ligne de 2'000.- va être supprimée et qu'il faut regarder en 9630.00.34391.00 alimentation énergie – qu'il s'agit du gîte de l'ETM avec un montant mis au budget de 3'000,-. Sous les rubriques 9630.00.34304 et 34310, il demande à **N. Hafner** si, après la décision de mettre à disposition le gîte pour l'ETM et la décision d'effectuer les travaux en 2 étapes, s'il pense qu'il faut toujours maintenir les 2 lignes travaux (gros entretien et entretien courant) ?

N. Hafner répond que pour l'instant un entretien général a été fait (déshumidificateur, chauffage changé, peintures) et il constate qu'après 1 an d'utilisation, aucun problème de voisinage n'a émergé au sujet du bruit. Il en conclut qu'il n'est pas nécessaire d'aller plus loin avec des travaux d'isolation phonique. Il propose de laisser les entretiens courants. **Validé par le CM.**

9630.00.34397.00 : Honoraires réévaluation PF – directive du SAFCO- devis de 11'000.-. Pas de grands changements dans les autres immeubles sauf pour 9630.03.34304 (-25'000.) avec même montant en sous-fonction 9630.04. (-25'000.-) Le revêtement de la place entre les 2 immeubles vient d'être refaite.

Une somme de 6'000.- en 9630.03.34310.00 et 6'000.- en 9630.04.34310.00, pour refaire le revêtement de la balançoire entre les 2 immeubles est prévue au budget 2022. M. Revillet informe que le revêtement sera identique à ceux du parc de la Mairie et du parc derrière l'école dans un souci d'harmonie dans le village.

M. Revillet reprend la présentation du budget par ordre de fonction croissante.

0110.00.3000.00 : indemnités CM : +4'500.-, l'idée de rémunérer les commissions avait été évoquée durant l'année dernière. Si accepté, un règlement devra être établi.

0220 Services généraux : indemnités du personnel + 30'000.- à 387'000.-. Le Maire explique qu'il s'agira de couvrir les éventuelles primes ou augmentations de salaires sur

l'ensemble de la législature. Ceci permettra d'avoir un montant linéaire sur les 4 prochaines années.

- **M. Revillet** précise que cette prévision de somme mise au budget si acceptée, ne sera très certainement pas dépensée dans son intégralité, à périmètre constant (nombre d'employés identique et taux d'occupation inchangé).
- **B. Fontaine** explique que cela concerne l'éventualité d'un appui technique professionnel, avec un engagement au cas par cas pour aider l'exécutif.
- **R. Florez** ajoute qu'après s'être renseigné auprès de Bernex, il ressort que des prestations rémunérées au mandat sont préférables pour des communes de notre taille.
- **R. Florez** explique que la taille de la commune est atypique, trop petite ou pas assez grande, et qu'il faut s'interroger sur le type d'aide dont nous aurons besoin pour tous les développements à venir. A définir.

0220.00.30100.01 Jobs d'été: +5'000,- M. Revillet précise que cette rubrique sera en dépassement à la clôture 2021, car depuis cette année, nous faisons désormais très souvent appel à des jeunes de la commune pour différentes petites tâches comme par exemple l'envoi de Tout-Ménage, il souligne que dans l'ensemble cela fonctionne bien et les jeunes sont contents.

0220.00.30900.00 Formation perfectionnement personnel: -10'000 à 5'000,-, car plus justifié d'avoir une grosse somme prévue pour cela, celle-ci a d'ailleurs été utilisée ces dernières années de manière très limitée. En revanche, **M. Revillet** plaide en faveur du perfectionnement des employés, ce qui justifie de prévoir une somme au budget malgré tout.

Honoraires archiviste : -10'000.-, travail de reconditionnement toujours en cours, mais somme plus adaptée

Honoraires SCI (Système de contrôle interne) : -5'000.- à zéro. **M. Revillet** en collaboration avec un prestataire externe a terminé l'élaboration du SCI, il doit être validé par l'exécutif en novembre et sera en application début décembre.

0290.00.33004.90 Amortissements planifiés du PA : 27'500.- Rénovation Mairie, début de l'amortissement pour une durée de 10 ans. L'amortissement commence l'année où finissent les travaux selon MCH2.

Acquisition mobilier et agencement salle communale et taverne : -8'000.-. Les luminaires ont été changés en 2021. Prévu refaire le meuble de la sono dans la salle communale l'année prochaine.

1500 service du feu : 1500.00.31010.00 : +9'000.- équipements des pompiers (lampes, lance à incendie) et 1500.00.31110.00, acquisition matériel +11'500.- (appareils respiratoires à renouveler)

Participation S.I.S.: communiqué par l'ACG

2170 Bâtiments scolaires : Entretien bâtiment école -9500.- : peintures refaites pour 3 classes en 2021, mais les cuvettes WC doivent être changées (~6'000.-). **Mme Dougoud** signale que les murs de la salle de rythmique doivent être refaits. **M. Revillet** explique que selon le montant, ce sera soit un crédit budgétaire supplémentaire à voter en temps

voulu, soit un crédit d'investissement. Il pense que la commission bâtiment devra étudier la situation afin de prendre les bonnes décisions en raison des problèmes d'humidité qui peuvent s'avérer complexes à résoudre pour l'assainissement.

2180.00.36370.00 Subventions aux ménages : 3'000 (inchangé) pour les personnes bénéficiant de subsides pour assurance maladie qui selon les cas sont indemnisées pour le parascolaire.

2180.00.31500.00 **Mme Dougoud** demande de budgéter l'achat de couchettes pour les siestes des parascolaires (~2'000.-).

2192.00.31100.00 Installation de tableaux interactifs (15'000) en 2021 : -13000,- pas renouvelé en 2022.

2192.0031300.00 -20'000.-: nettoyage des salles Covid-, à suivre en fonction des directives du DIP

3290 imprimés publications : -11'600.- Livre « SoralAlors » en 2021, rien en 2022

3290.00.31300.81 1er août : pas de fête (1sur 2) -20'000.-

3290.10.31110.00 Acquisition de matériel -3'500. Fournitures achetées en 2021

3290.10.36360.00 Subvention « Brot und Käse » : demande de subvention de M. Staub.

M. Farner indique que la galerie a fait une demande pour une émission « les Dicodeurs » le 14 février 22, pour laquelle il faudra nourrir le public et la production. **M. Revillet** informe que ces frais seront mis en 0220.00.313.04 - Frais de réception.

3420.00.31320.01 Honoraires pour mandat technique : -5'000.- à zéro installation d'ici la fin de l'année de panneaux de « respect » sur les emplacements publics.

3420.00.31400.00 : entretien place zone détente : 20'000 au budget : **M. Revillet** nous informe qu'il a fait un inventaire des parcelles à entretenir sur la commune et des fréquences d'intervention. Un prestataire externe sous contrat s'occupera donc dès 2022 de cette tâche, ce qui représente un gain de temps au niveau de l'organisation interne et amène plus de visibilité à la dépense octroyée chaque année.

3420.10.31300.04 Projets et sorties jeunesse : 10'000.- inchangé prévu d'organiser pour les 12.18 et 18-25 cette année

5450.00.31320.00 Soralaide.ch: maintenance 1'800.- par an, mais marge plus grande serait bienvenue, accord pour 1'000.- en plus à 3'000,-

5451.00.36360.02 Subventions crèche Aire-la-Ville 129'000.- : 3 places à 100% à 43'000.- Recette de 37'500,- soit 3 x 12'500,- en 5451.00.42600.00. **Mettre l'info sur le site de la commune.**

5930.00.36380.01 Aide humanitaire au Burkina Faso : + 1'000.- l'association a demandé une subvention de CHF 7'000.-, l'année dernière déjà, cependant M. Revillet précise qu'il n'avait pas mis cette somme au budget donc un dépassement aura lieu déjà en 2021.

6150.00.31320.01 Honoraires mandats techniques : 25'000.- (inchangé) pour des interventions externes comme par exemples les ouvertures de chantier déléguées aux communes récemment. M. Revillet précise qu'un crédit d'investissement datant de l'ancienne législature est toujours ouvert (Malnati). Dans le cas où le CM décide d'aller de l'avant avec le projet des schémas de circulation ou autres, il faudra donc voter un crédit

d'investissement complémentaire puisqu'il s'agit toujours du même sujet/dossier et que nous sommes arrivés à la limite du montant voté. Puis, la réalisation s'ajoutera aux études dans la continuité du projet. Il est donc important de différencier budget et investissement étant donné qu'un crédit d'investissement est encore ouvert.

6150.00.31410.02 Entretien des routes, voies de communication : -20'000.- réfection des couvercles effectuée, donc moins de dépenses prévues en 2022.

6150.00.31600.00 Loyers parking Rougemont : résiliation du bail de M. Y. Batardon - 3'000.-

6190.00.31160.00 Acquisition d'appareils médicaux : -5'000,- à zéro défibrillateur acheté en 2021

6290.00.36370.00 Subvention mobilité : 10'000.- inchangé. Vélos 4'000.- + TPG 4'000.- dépensé à ce jour en 2021.

7201.00.31320.01 Honoraires mandats techniques, par exemple comme pour la réfection du collecteur au chemin la Perrousaz effectué cet été et dont une facture a été envoyée au FIA pour remboursement.

8120.00.36360.00 Subvention « Fermette » : -2'000.- à 15'000.-. A ce jour la Mairie n'a pas reçu beaucoup de factures de sa part. En revanche selon un membre du Conseil, la « Fermette » va nous faire parvenir très prochainement un bon nombre de factures à rembourser.

M. Florez rappelle que la caisse enregistreuse n'a toujours pas été achetée, ce qui est un souci. Une association avec un chiffre d'affaires d'~300'000.- se doit d'avoir une traçabilité de ses transactions et il assume de le dire pour répéter que sans cela, la commune se retirera si l'année prochaine cela n'est pas fait. Il devient dangereux de cautionner et pour la commune et pour lui-même dans ces conditions. Mme Fähndrich exprime son accord et demande une réunion de la commission des finances avec le président et le vice-président.

Mme Fabjan propose qu'une personne de la commune intègre le comité de la Fermette, c'est une piste à explorer.

J.-M. Dunand tient à rappeler qu'il y avait aussi un décalage dans les écritures comptables en novembre 2020, d'où la proposition de la caisse enregistreuse pour mieux gérer les flux.

Mme Fähndrich explique qu'un système pouvant aussi aider à la gestion du stock a été cherché, avec aussi une utilisation simple pour tous les bénévoles.

J.-M. Dunand rappelle que la 1^{ère} année, la subvention était conditionnée à des factures, il demande pour la 2^e année d'instaurer 2 contrôles par an, et une libération partielle de la subvention avec un point de situation à fin juin.

8710.00.44630.00 Revenus participations PA: 3165.- M. Revillet nous informe qu'il s'agit d'une rétrocession aux communes sur le bénéfice des SIG en 2020, nouveau compte créé.

M. Hafner remercie **M. Revillet** pour cette présentation des comptes, il relève qu'il faudra réfléchir à l'utilisation des 4'500.- pour les commissions et trouver un mode de

fonctionnement pour distribuer les jetons. Pour les questions et remarques relatives à ce budget, il prie les conseillers municipaux de contacter M. Revillet rapidement car la prochaine convocation partira jeudi 28.10, idéalement avant le 26.10.21.

6. Communications de l'exécutif

Mme Weiss informe que la commission mobilité va se réunir pour décider avec quel bureau d'ingénieurs travailler.

M. Florez propose de refaire la Fête au village en juin 2024. Un comité d'organisation devra donc être constitué d'ici début 2023, avec des externes, et élire un-e président-e. Une somme importante sera mise au budget. **M. Hafner** précise que dans ce comité de la fête, il serait bien qu'il y ait une personne du CM, une autre de la commission manifestations, mais aussi d'attirer les bonnes volontés du village pour divers postes.

Mme C. Fontaine informe que le budget de fonctionnement du SIS 2022 a été voté par tous les magistrats du canton. Celui-ci va donc fonctionner en groupements communaux et non plus sous l'égide de la Ville de Genève.

Puis, concernant les lumières du village, elle enverra le contrat et l'explication relative à comment gérer l'électricité dans le village. Une demande de facturation projetée en énergie verte a été faite et le contrat est attendu.

7. Propositions et questions individuelles

Mme Pétris informe que : - la journée chiens prévue se déroulera finalement courant avril-mai 21 et elle demandera à l'APE de se joindre à l'événement

- -une présentation du site « Soralaide » est prévue au prochain CM (08.11)
- -le sapin de Noël des pompiers aura de nouvelles décorations et l'exercice sapin se tiendra le 11.11.21 en après-midi
- -Repas des aînés : décisions à prendre pour du choix du restaurateur, de même pour les idées cadeaux
- **M. Battiaz** explique que la commission mobilité se verra demain pour choisir l'entreprise à mandater pour la modération du trafic. Le mandat se partagé entre le schéma de circulation mesures provisoires et une mesure de réduction des vitesses sur le plus long terme.
- M. Thévenoz explique que la boîte du défibrillateur a été posée, mais pas en vue. M. Revillet explique que des relevés de températures ont été effectués cet été. Au vu des

résultats, il a fallu l'installer de l'autre côté du hangar plus à l'abri du soleil et précise qu'un panneau d'information sera installé prochainement qui indiquera son emplacement.

- **J-M. Dunand** propose de mettre un onglet sur le site de la commune permettant d'accéder aux règlements communaux (construction, cimetière, CM, etc...). Puis, concernant l'éco-point vers les terrains de foot, le dégagement opéré avec la taille des arbustes crée un trou et une demande de prolonger les barrières installées jusqu'à cet endroit a été faite de manière à bien fermer l'éco-point. Accepté.
- M. Revillet revient sur la demande de Mme Fabjan d'augmenter au budget le poste électricité (Vitale vert) évoqué précédemment. Il relève que ce poste concerne beaucoup de comptes et qu'il est pour lui impossible de ventiler l'augmentation du budget comme souhaité dans un laps de temps aussi court. A réfléchir avant de prendre une décision et voir avec les SIG.

Mme Fabjan explique que l'association Burkina Faso à Laconnex est à la recherche d'une secrétaire. Elle informe s'être portée volontaire pour remplacer le temps de trouver une personne, mais elle lance néanmoins un appel pour ce poste de bénévole qui consiste essentiellement à prendre un PV une fois par an. Annoncez-vous si intérêt.

Puis, revenant sur le repas des aînés, elle propose un panier garni de la Fermette, ou alors ajoute **Mme Pétris** de faire travailler l'association Aigues-Vertes.

M. R. Dunand informe d'une journée organisée par le réseau des communes de la Champagne le 20.11 à 10H à la Fermette et non le 20 octobre comme mentionnés sur le site. Le sujet sera l'entretien d'une haie basse. Puis il transmet la demande à **Mme Pétris** pour la distribution d'un tout-ménage.

Mme Dougoud explique que la société d'astronomie est venue à Soral le 2 octobre dernier, mais les nuages étaient aussi très présents. Il y avait aussi beaucoup de personnes qui avaient répondu à cette information, aussi un nouvel essai sera tenté.

Puis, concernant la conférence annulée sur la noctilogie prévue le 01.10. à la salle communale, elle a été remplacée par une présentation par Visio à la commission Lumière et aux membres du CM disponibles. Elle sera également réorganisée en 2022.

Mme Fähndrich informe de son départ de Soral en décembre et une remplaçante a été trouvée pour janvier 2022.

M. Farner annonce officiellement qu'il ne sera plus domicilié à Soral en 2022 et qu'il quittera donc le CM l'année prochaine.

Le Président rappelle que le prochain CM aura lieu le 8 novembre pour approuver le budget. Un repas à la taverne, avec les conjoints sera organisé, il demande de s'annoncer auprès de **M. Revillet**.

D'autre part, le dimanche 21 novembre à 16H, il est prévu de voir La revue au Petit casino, suivi d'un repas à la Pizzeria de la Plaine, avec les conjoints. Répondez à **M. Revillet**.

La séance est levée à 20H45.